

# Compte-rendu de la réunion des Représentants de Proximité

## du 13 janvier 2020

### Présents :

**Pour la direction :** Isabelle Staes directrice régionale, Marilyne Camacho responsable des ressources humaines, Laurence Grandrémy directrice déléguée du centre d'exploitation Sud et Laurent Disdier chef de centre

**Pour les syndicats :** Eliane Dos-Santos, Philippe Perrot, Rémy Dupont, Sébastien Lebailly et Marc Civallero.

**En ce début d'année 2020, les élus de Proximité de Provence-Alpes/Vendargues souhaitent une bonne année à l'ensemble des salariés.**

### Point 1 : Départs RCC ...remplacements ou pas

Le 31 décembre 2019, 9 salariés ont quitté l'antenne de France 3 Provence-Alpes dans le cadre de la RCC, la Rupture Conventionnelle Collective : 6 journalistes, une maquilleuse, une monteuse et un agent logistique aux services généraux.

Nous avons interrogé la direction sur les remplacements de ces postes.

Le poste de maquillage disparaît mais bien entendu le travail de maquillage continue. Le budget de la fonction devrait donc être redistribué pour rémunérer des intervenants extérieurs (CDD et société métamorphose)

Le poste d'agent logistique des services généraux disparaît lui aussi et à l'occasion de ce départ le service va être réorganisé. Exemple : la direction envisage de rebasculer la gestion des fournitures dans les différents services, notamment sur les assistantes qui ont vu une partie de leurs tâches disparaître.

Le poste de monteur est gelé dans l'attente des résultats des négociations sur les nouveaux métiers. Des négociations qui envisagent notamment le nouveau métier de JRI/monteur.

Sur les 6 postes de journalistes la direction « espère » en conserver 4. Un a déjà été pris par une journaliste de Toulon mutée à Marseille, celui du Bureau de Digne va très rapidement être mis en consultation, les deux autres devraient suivre.

Sachez également que la disparition des postes entraîne dans la plupart des cas la disparition des budgets alloués à ces postes. Conséquence, moins de possibilité de faire des contrats de CDD sur des motifs de remplacement (maladie, congés, stages...) donc diminution du volume des contrats de CDD.

## **Point 2 : Avenir du Bureau d'Arles et de ces deux postes**

Dans un compte-rendu syndical de la réunion du CSE du 7 janvier 2020 les salariés on put lire « le licenciement pour inaptitude d'une salariée de PACA en poste au bureau de proximité d'Arles, a entraîné un questionnement sur le devenir de ce bureau. Depuis presqu'un an en effet, il n'y a plus personne et le loyer continue à être payé. Pour le DRH du réseau, il n'est pas question de fermer cette implantation les deux postes de rédacteur et de JRI seront prochainement mis en consultation. »

En local la réponse a été un peu différente, la direction a confirmé la publication des 2 postes en revanche elle n'a pas confirmé le maintien du bureau et a répondu sur ce point « la réflexion est en cours ».

## **Point 3 : Poste locale de Marseille**

Il a été procédé à une « permutation » : Estelle Mathieu a été nommée rédactrice en chef adjointe sur le poste d'Olivier Gerbi. Ce dernier a quitté l'encadrement pour réintégrer le l'effectif du BRI.

## **Point 4 : mouvements à la locale de Toulon**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, une rédactrice et une monteuse de la locale ont été affectées officiellement à Marseille. Ces deux postes, celui de l'assistante ainsi que celui du Jri parti en retraite depuis 3 ans vont être « très rapidement » mis en consultation.

Actuellement un journaliste en détachement occupe le poste de rédacteur en chef adjoint. La direction fera un bilan avec lui dans deux mois.

## **Point 5 : Bureau de Gap, déménagement ou pas ?**

Après études des travaux à réaliser dans ce bureau, des travaux dont le montant s'élèverait à plus de 50 000 euros, la direction estime que l'option

déménagement est la meilleure solution, d'autant plus que nous ne sommes que locataire. Ce déménagement est prévu au cours de l'année 2021 et fera l'objet d'une concertation avec les salariés en poste.

En attendant, les petits travaux d'entretiens vont être réalisés. (Notamment les sanitaires)

## **Point 6 : Moyens élections municipales**

Alertés par les documentalistes, inquièt.e.s d'un manque de potentiel (jours de prépa) supplémentaire(s) pour préparer les élections municipales, les RP ont été laissés dans le flou, tant pour les documentalistes que pour les journalistes ou les techniciens. La répartition de 200 jours supplémentaires sera décidée « en fonction des projets éditoriaux et techniques » pas encore totalement finalisés au jour de cette réunion de RP.

Seule indication : un renfort des moyens pour le numérique. Vos élus ont attiré l'impérieuse nécessité de ne pas oublier les documentalistes dans cette répartition.

Une réponse écrite nous a été promise par la direction.

## **Point 7 : Ascenseur Chanot**

L'ascenseur qui désert les deux étages du bâtiment de Chanot est actuellement en panne. Résultat les salariés de la cantine sont obligés de monter tout l'approvisionnement par les escaliers depuis plusieurs semaines.

La direction nous a expliqué que cet ascenseur était très ancien, la pièce tombée en panne doit être fabriquée, elle nous a assuré que la réparation devrait être effectuée fin février.

En attendant, afin de soulager les salariés de la cantine, nous avons demandé à la direction d'envisager l'embauche d'un manutentionnaire deux fois par semaine.

**Point 8 : disparité entre Paris et la Valentine sur le prix du ticket resto ? 8 euros d'un côté 12 de l'autre, Pourquoi ?**

« Il n'y a pas de ticket restaurant d'un montant de 12 € à France Télévisions : la valeur est de 8 € pour tous les salarié.e.s amenés à en percevoir »

Cependant, pour palier à une absence totale de moyen de restauration (restaurants et magasins d'alimentation) autour du site du Franay (situé à Saint Cloud aux portes de Paris) les salarié.e.s y travaillant perçoivent une « prime de restauration » d'un montant de 12 €.

Cette prime est versée directement sur le salaire pour chaque jour travaillé sur ce site en particulier.

**Point 9 : insatisfait de la réponse apportée à la question ci-dessous lors de la réunion du 2 décembre dernier nous avons souhaité la remettre à l'ordre du jour**

« Selon l'accord collectif de France télévisions concernant les modalités d'organisation du travail l'article 2.1.2.3 pauses stipule :

*Les salariés bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de 20 minutes pour 6heures consécutives de temps de travail effectif.*

*Le temps de pause inférieur ou égal à 20 minutes est assimilé à du temps de travail effectif"*

*A Vendargues les cadres à la production qui entrent les heures peuvent le faire pour les intermittents mais ces droits sont bloqués sur ordre de la direction ou de la RH pour les permanents. Pourquoi*

*Nous rappelons que depuis un an et demi d'autres droits comme les indemnités de temps de trajet sont bloquées pour ces mêmes salariés*

*Pour rappel article 2.1.2.4 :*

*Lorsque le temps de trajet aller/retour entre le domicile et le lieu occasionnel de travail dépasse le temps normal entre le domicile et le lieu habituel de travail ce dépassement est indemnisé à 100% du salaire horaire de base. »*

« Vaste point » de la bouche même de Laurence Grandrémy... qui s'empresse aussitôt de botter en touche « une réunion concernant Vendargues est prévue pour début Février »

La date précise n'est pas encore arrêtée mais elle sera comprise entre le 03 et 07 Février d'après le mail envoyé par Laurent Tolazzi (Responsable Ressources Humaines).

Pour rappel, cette question précise sur les conditions d'indemnisation des trajets à Vendargues est posée officiellement depuis Septembre 2019... et toujours en suspens !

La question est donc : que se passera-t-il le 08 Février ?

## **Point 10 : Fiches d'impact**

En Provence-Alpes, ces fiches d'impact (qui précisent les moyens / équipes / potentiels envisagés et alloués à tel ou tel service et / ou projet) n'ont jamais été communiquées aux élus.

Toutefois, il y a actuellement une réflexion au sein du réseau France 3 sur cette question et la direction se rangera à la décision prise à ce niveau. En espérant que le « cadrage réseau » qui nous est si souvent opposé penche, cette fois, en faveur de la confiance et de la transparence entre élus et direction.

## **Point 11 : différence de prime relative à l'utilisation du logiciel After Effect entre un monteur du site de Provence-Alpes et un monteur du site « Siège ». Quelle en est la justification ?**

Il y a des monteurs... et des monteurs.

Alors que la Direction s'embourbe à expliquer que les monteurs de Provence-Alpes n'utilisent pas vraiment After effect, mais un peu quand même, mais pas tout à fait, quoique... enfin non ; elle ne sait en revanche pas justifier la différence de traitement de salaire entre les monteurs de Provence-Alpes et les autres. Même si tous utilisent After effect selon la même méthode (template), la seule explication avancée est peut-être le fait que les « autres » monteurs ne sont pas du même service. Et pourquoi pas, pas de la même société puisque l'on y est ?

Non convaincus par les explications, les RP reviendront sur la question.

## **Point 12 : règles d'application des salaires**

Quand un technicien non statutaire remplace un technicien statutaire qui répond au titre de « chef », son salaire s'aligne-t-il au poste de celui qu'il remplace ? (exemple : assistant son vs chef OPS)

Faisons simple.

Seuls les techniciens travaillant sur des produits dits « longs » (magazines, documentaires) méritent l'appellation de « Chef ». Pour les autres, pas chef !

## **Point 13 : Dans le cadre de la performance opérationnelle, quelle est la procédure pour un statutaire qui envisagerait d'être « prêté » de façon temporaire à d'autres régions ou qui souhaiterait intégrer les équipes de prestations d'envergures nationales voire internationales produites par FTV (jeux olympiques, Tour de France, Roland Garros) ?**

Vous avez un rêve

Pour envisager papillonner vers des prestations d'envergures nationales voire internationales produites par FTV, il faut se porter candidat auprès de votre manager.

Ensuite il faut que la mission dépasse 1 mois. Cette durée permet à l'antenne de Provence-Alpes de « refacturer » votre salaire à la région ou à la production pour laquelle vous êtes missionné. L'antenne de Provence-Alpes n'ayant aucune envie de faire de cadeau.

A la réflexion, même les longues prestations phares de notre Groupe (Jeux olympiques, Tour de France, Rolland Garros...), n'excède ce fameux mois, sésame pour le « prêt ».

La maison ne fait pas crédit. Fin du rêve.

## **Point 15 : Quelle est la procédure pour qu'un personnel CDD puisse faire « valider » ses diplômes au sein de FTV ? (Exemple : un OPV inscrit sur les plannings de FTV qui disposerait d'un diplôme de Chargé de production passé au sein de l'INA ou d'un entreprise conventionnée).**

Pour toute personne en CDI ou CDD, ce qui fait foi aux yeux de France 3, c'est son métier et non sa formation.

Les années d'expériences et formations obtenues dans un autre métier que celui pour lequel vous êtes en contrat avec France 3 n'ont pas de valeur.

Seul recours, faire valoir votre expérience extérieure en justifiant d'un nombre d'heures conséquent qui pourraient justifier de vos compétences et donc d'un possible recrutement sous ce nouveau métier.

## **Point 16 : Concur**

Les représentants de proximité se sont émus de la situation relative à Concur. Au-delà des diktats ordonnés par un système lui-même imposé à tous les salariés, l'huile que tout le monde a décidé de mettre dans les rouages semble ne pas couler jusque dans les bureaux de la comptabilité qui gère depuis peu les frais. Si le principe était de liguer les salariés les uns contre les autres, l'objectif est quasi atteint. Ainsi les multiples « déménagements » de la gestion des frais demande désormais un niveau d'expertise à chaque salarié pour remplir une simple demande de remboursement d'un repas ; l'ouverture d'esprit que semblait avoir Provence-Alpes et Corse semble désormais enterrée.

La Direction avoue percevoir une réelle différence depuis que la gestion des frais a quitté la Corse.

Elle rappelle que la référente Concur en Provence-Alpes est Véronique Arnaud, qui semble très efficace

Toutefois, afin de simplifier les démarches, la Direction s'engage à diffuser une fiche explicative au bon fonctionnement du logiciel Concur.

Mais cela ne déclarera pas les frais à votre place.

## **Visite de site (ça continue...)**

Dans le cadre de leur mandat et en harmonie avec le code du travail, les élus ont continué les visites de sites.

Le mardi 14 janvier, ils se sont rendus dans les studios de tournage de la série « Plus belle la vie », à La Belle de Mai, accueillis par Jean-Christophe Rouot et Thierry Machari, tous deux chargés de production.

Sur le site, France Télévisions, Telfrance, Les studios de Marseille et la Ville de Marseille collaborent, chacun dans son domaine, et permettent l'emploi d'environ 150 salariés par jour.

La circulation au sein du bâtiment se fait par badge après avoir franchi le poste de sécurité et l'agent d'accueil ; il faut montrer patte blanche.

La production de la série mobilise 6 studios de tournage (de 350 à 1000 m<sup>2</sup>) et nécessite des zones de productions, de post-production, de stockage (décors, costumes, accessoires...), de fabrication (accessoires, menuiserie...), de repos, de restauration et de HMC.

Guidé par le sérieux des hôtes, tous les recoins ont été dévoilés et, force est de constater que « la boutique est bien tenue ».

Les raisons : un travail de terrain quotidien et efficace, un rapport inter-entreprises (Telfrance, Studios de Marseille, France Télévisions) cordial, une connaissance approfondie des sujets techniques et un relationnel avec les équipes sans faille.

L'Inspection du travail visite régulièrement le site (la dernière remonte au mois de Novembre 2019), et même la menuiserie, certes simplement équipée de matériel électroportatif, qui est en général un point noir de ces visites avec les zones de stockage, n'a subi aucune injonction.

Toutefois les maigres préconisations ont été exécutées.

Hormis un affichage syndical aux formes exotiques, rien de considérable n'a été relevé nécessitant une prise en compte par les instances. Quand les choses sont bien menées par les gens in situ, il suffit de le dire. Une attention particulière au bien-être et bien-vivre ensemble qui règne sur les plateaux et les communs avec des initiatives simples mais efficaces :

- Recyclage des déchets,
- Baisse du volume mais augmentation de la qualité des victuailles disponibles sur les tables-régies,
- Réquisition d'un plateau supplémentaire permettant un gain de confort de travail,
- Aménagement de multiples zones de repos confortables et faites avec gout.

Toutefois, la réussite et le maintien de cette ambiance propice au travail ne saurait devoir reposer que sur les épaules des équipes de production de France Télévisions présentes sur le site ; un soutien particulier et une

réponse réactive de la part de la Direction est nécessaire quand celles-ci le nécessite.

#### **EN BREF : Rappel**

Information concernant les salariés de l'antenne Provence-Alpes : Tous les salariés amenés à sortir en raison de leur métier (techniciens ou journalistes) reçoivent tous les deux ans un bon d'une valeur de 180 euros pour l'achat de vêtements chauds hors veste et polaire déjà fournies par la société. (Chaussures, bonnet, chaussettes, chemises...). Ce bon est à retirer auprès de Vanessa Fabre, il est utilisable au « vieux campeur » ou chez « GO sport »

**Prochaine réunion le 3 février, envoyez vos questions à vos élus : Sandrine Bort, Valérie Smadja, Eliane Dos-Santos, Sébastien Lebailly, Philippe Perrot, Rémy Dupont et Marc Civallero, au plus tard le lundi 27 janvier**